



PRIX 2024 DE LA MEILLEURE REALISATION D'UN PROJET TECHNIQUE

L'AMOPA et l'AFDET

S'adressent à l'ensemble des élèves, des étudiants, des
apprentis du CAP à la licence professionnelle souhaitant
conduire un projet en collaboration avec une entreprise
ou une association

4000€

Récompenseront les meilleures réalisations

Pour toute information complémentaire:

www.amopa.asso.fr

www.afdet.org

amopa.courriel@orange.fr



IMAGIN'ACTION

PRIX 2024 DE LA MEILLEURE REALISATION D'UN PROJET TECHNIQUE

Ouvert à tous les élèves de **CAP, Baccalauréat professionnel, BTS, DUT, Licence professionnelle**, préparant un diplôme professionnel en formation initiale scolaire ou apprentissage, dans un établissement public ou privé sous contrat.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

à faire parvenir au plus tard **le lundi 15 janvier 2024** au président de l'AMOPA 21 :

Adresse postale	Adresse e-mail
Monsieur Daniel DEMONFAUCON, président de l'AMOPA 21 Responsable du concours « IMAGIN'ACTION » 7 Allée des Ruchottes 21240 TALANT	president@amopa21.fr

Ce dossier comprendra en particulier :

1. INITIATEUR DU PROJET

Nom du responsable : Prénom :

Fonction ou qualité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Courriel :

Établissement de formation :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Site internet :

Niveau d'études des participants :

2. PROJET ATTENDU

TITRE DU PROJET :

3. BESOIN EXPRIMÉ PAR

Nom (de l'entreprise, de l'association, de l'établissement de formation...) :
.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Responsable du projet ou contact :

Tél : Courriel :

4. EXPRESSION DU BESOIN

.....
.....
.....
.....
.....

5. PRESENTATION DU SYSTEME TECHNIQUE

.....
.....
.....
.....
.....

6. ORGANISATION DU PROJET

(Préciser si le projet est réalisé par une classe ou plusieurs classes de niveaux différents, le nombre d'élèves concernés, la décomposition éventuelle en sous-projets avec indication des équipes d'élèves intervenant, la répartition des tâches de conception et réalisation, le calendrier d'exécution, l'intervention éventuelle d'une partie de fabrication par l'entreprise...)

.....
.....
.....
.....
.....

7. CAHIER DES CHARGES

.....
.....
.....
.....
.....

8. PRECISIONS JUGÉES UTILES POUR QUE LES PROBLÈMES À RÉSOUDRE SOIENT LE PLUS CLAIREMENT POSÉS

.....
.....
.....
.....
.....

LE DOSSIER DÉFINITIF
est à faire parvenir au plus tard le samedi 1er juin 2024 au président de l'AMOPA 21 :

Adresse postale	Adresse e-mail
Monsieur Daniel DEMONFAUCON, président de l'AMOPA 21 Responsable du concours « IMAGIN'ACTION » 7 Allée des Ruchottes 21240 TALANT	president@amopa21.fr

Ce dossier comprendra en particulier :

- le dossier de candidature,
- le dossier technique,
- les étapes de réalisation,
- les activités spécifiques des différents acteurs et leur contribution au projet,
- tout document jugé utile à la compréhension du projet.

Le dossier peut être accompagné de tout support numérique jugé utile.

§§§§§§§§§§§§